DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **06/12/2023**

Date de publication : 14/12/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : **033** Quorum : **22**

N° 020-121223

OBJET: FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

Fixation des durées d'amortissement des immobilisations du Budget Annexe de Réseau de chaleur urbain

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_20-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 14/12/2023



Délibération n° 020-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS:

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Suite au transfert de la compétence métropolitaine « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » au 1^{er} janvier 2023 en application de la loi dite « 3DS », la Ville d'Aubagne a récupéré la gestion de son réseau de chaleur urbain.

A cet effet, la création d'un budget annexe s'est avérée nécessaire pour constater les dépenses et les recettes générées par l'exploitation de l'équipement mais également afin de pouvoir intégrer l'actif engendré par ce transfert de compétence.

Cette délibération propose de fixer la durée d'amortissement des biens de ce Budget Annexe à compter du 1^{er} janvier 2023, date du transfert de compétence « Réseau de chaleur urbain » à la Commune d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n° 14-201123 du 20 novembre 2023 relative à l'approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences,

VU la délibération n° 15-201123 du 20 novembre 2023 relative au transfert de l'actif et du passif de la compétence « Réseau de chaleur urbain »,

VU la délibération n° 16-201123 du 20 novembre 2023 relative à la création d'un Budget Annexe « Réseau de chaleur urbain »,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_20-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 14/12/2023



Délibération n° 020-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

<u>ARTICLE 1</u>: de FIXER les durées d'amortissement, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour les immobilisations corporelles et incorporelles enregistrées sur les comptes suivants :

| - 2031 « Frais d'études » | 5 ans |
|---|--------|
| - 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » | 20 ans |
| - 2138 « Autres constructions » | 20 ans |
| - 2153 « Installations à caractère spécifique » | 20 ans |

<u>ARTICLE 2:</u> de FIXER le seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an à 500,00 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_20-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 14/12/2023

